

au budget de 1905, pour prononcer 500 fermetures nouvelles sur 3,000 établissements qui restent à supprimer."

Nous avons là, de la bouche même du renégat, le bulletin officiel de ses destructions. Il a éteint quatorze mille foyers de science, quatorze mille foyers d'instruction, quatorze mille foyers de vertu, quatorze mille foyers de dévouement et de patriotisme! Et il monte au Capitole!

Cependant sa gloire n'est pas complète. Il manque un laurier à sa couronne. Ce laurier, c'est la dénonciation du Concordat, c'est le divorce légal de la France avec l'Eglise. M. Combes le défroqué va le cueillir incessamment. Et voici en quels termes il l'a annoncé au pays dans son discours d'Auxerre:

"Il est évident, s'est-il écrié, que la seule voie libre aux deux pouvoirs en conflits, c'est la voie ouverte aux époux mal assortis, le divorce et, de préférence, le divorce par consentement mutuel.

"Je n'ajoute pas, remarquez-le, pour cause d'incompatibilité d'humeur. Car il ne saurait être question, dans l'espèce, d'accès d'irritation et de mauvaise humeur. Il s'agit d'une chose bien autrement sérieuse et grave, il s'agit d'une incompatibilité radicale de principes.

"Messieurs, je crois sincèrement que le parti républicain, éclairé enfin pleinement par l'expérience des deux dernières années, acceptera sans répugnance la pensée du divorce, et je crois aussi, disons mieux, je suis sûr, qu'il l'acceptera, non dans un sentiment d'hostilité contre les consciences chrétiennes, mais dans un sentiment de paix sociale et de liberté religieuse. C'est aussi sous l'empire du même sentiment que la Chambre abordera la question de la séparation des Eglises et de l'Etat, déjà étudiée avec beaucoup de soin par une des commissions dont les travaux, heureusement empreints d'un sincère désir de conciliation serviront de base à une discussion également conciliante et sincère.